12 PICARDIE MARITIME

AULT

Bientôt des jardins familiaux

Le projet de création de jardins familiaux, près de l'école, est sur le point d'aboutir. Les premières parcelles devraient être accessibles dès le 15 septembre.

XAVIER TOGNI

réés juste à côté de l'école communale et de l'espace intergénérationnel, sur les hauteurs du village, les premiers jardins familiaux d'Ault devraient être accessibles dès le 15 septembre.

Le maire, Marcel Le Moigne, l'a annoncé lors du conseil municipal de rentrée, la semaine dernière. Et l'assemblée a voté à l'unanimité la convention de mise à disposition et d'usage.

ONZE PARCELLES

Le site, jusqu'à présent utilisé par les services municipaux, couvre environ 1 000 m², avec douze mètres en façade, et il comprendra onze parcelles d'environ 60 m². Huit sont destinées à des habitants d'Ault, movennant un loyer de 12 euros par an. Sept d'entre elles ont déjà été attribuées à des volontaires qui pourront commencer à les travailler assez rapidement. Une autre sera mise à disposition de l'école voisine, la dixième deviendra un jardin partagé, géré par le centre communal d'action sociale (CCAS), et la dernière sera occupée par une serre qui sera réhabilitée. Le reste de la surface sera pris par les chemins d'accès.

Cependant, il reste quelques travaux d'aménagement à réaliser, a prévenu l'édile. Le coût des investissements est estimé pour l'instant à 45 000 euros, mais ils ne seront



Les jardins familiaux seront aménagés sur un terrain voisin de l'école. Les premiers jardiniers pourront commencer à y travailler mi-septembre.

engagés qu'à condition d'obtenir les aides financières demandées.

CABANONS ET CUVES À EAU

Le maire a évoqué la pose d'une clôture et d'un portail, l'installation de cabanons, tous identiques, et d'un système d'approvisionnement en eau. Celui-ci comprendra une cuve enterrée de 20 m³, qui recueillera les eaux pluviales venant de l'école. « Nous aurons quelque chose de qualitatif »

Ce projet répond à divers objectifs, «économiques, sociaux et solidaires », a poursuivi M. Le Moigne. Les jardins familiaux permettent de valoriser « des espaces non constructibles et de maintenir la continuité des milieux naturels ». Ils assurent également « une alimentation plus saine » et à moindre coût, notamment pour des foyers modestes. Ils favorisent aussi le lien social, constituent « un espace de détente » et peuvent « éveiller la conscience écologique » des plus jeunes. « Ces jardins devront être des espaces de créativité, de découverte de la nature et de partage », a insisté l'édile.

Une charte de bonne pratique a été élaborée, impliquant le respect de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau. Une commission extra-municipale sera également mise en place pour gérer le site.